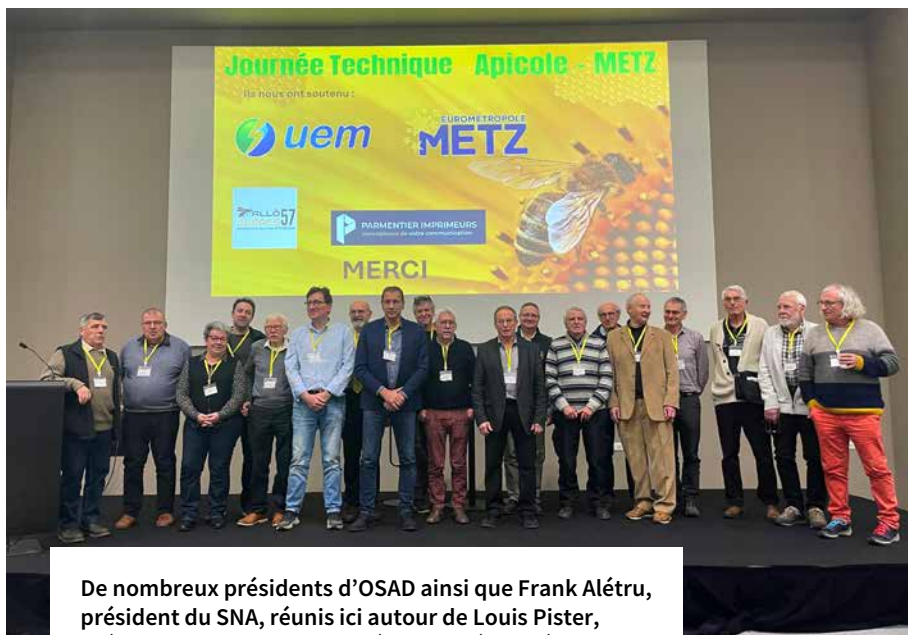


À Metz, deux belles journées d'échanges et de conférences pour commencer l'année 2026

C'est au centre-ville de Metz qu'ont eu lieu cette année, les 16 et 17 janvier, l'assemblée générale de la Fnosad-LSA et une journée technique, le tout remarquablement orchestré par le GDSA 57. Experts et chercheurs ont présenté des conférences répondant aux préoccupations majeures des participants. Les exposants, très sollicités au moment des pauses, ont largement contribué à la réussite de ces journées.

par Valérie Breton



De nombreux présidents d'OSAD ainsi que Frank Alétru, président du SNA, réunis ici autour de Louis Pister, président de la Fnosad-LSA, étaient présents à Metz.

Deux moments forts de la vie de la fédération

1. La matinée des présidents

Le 16 janvier 2026, s'est déroulée, au palais des congrès Robert Schuman à Metz, la traditionnelle « matinée des présidents » de la Fnosad-LSA. Plus d'une quarantaine de présidents d'OSAD¹ en provenance de toute la France ont fait le déplacement ainsi que Cédric Sourdeau représentant la DGAL (Direction générale de l'alimentation) venu dialoguer avec l'assemblée. Quelques participants ont suivi cette matinée en visioconférence.

Louis PISTER, président de la Fnosad-LSA ouvre la cession en remerciant les participants pour leur présence qui facilite les échanges. Il remercie aussi Christelle Tassone, présidente du GDSA57, et toute son équipe qui ont permis de mener à bien l'organisation de l'évènement.

Jean-Marie Hédon prend ensuite la parole et expose les différentes offres de formations et de conférences de la Fnosad-LSA: les formations initiales ou continues de TSA, désormais bien connues des OSAD, mais aussi les formations d'apiculteurs par petits groupes de 20 à 25 sur des thématiques proposées par la Fnosad-LSA, des conférences lors de journées techniques ou d'assemblées générales des OSAD avec des interventions d'experts sur certains sujets, en présentiel ou en visioconférence. Le catalogue est disponible sur demande, ou sur le site de la Fnosad-LSA.

La Fnosad-LSA envisage aussi d'organiser des webinaires sur des thèmes autres que sanitaires pour aider les dirigeants dans la gestion de leur association: comptabilité, TVA, aspects juridiques d'une association, rescrit fiscal... et lance un appel à ses adhérents compétents dans ces domaines.



Présentation des offres de formation et des services de la Fnosad-LSA par J.M. Hédon, L. Pister et X. Marek (debout de gauche à droite).

© Valérie Bleton

1 - OSAD: Organisation sanitaire apicole départementale

Enfin, la Fnosad-LSA apporte, à la demande, une aide lors de la constitution des dossiers pour obtention ou renouvellement d'agrément pharmacie avec PSE (Programme sanitaire d'élevage) mais rappelle que les inspecteurs de la pharmacie sont souverains sur leur territoire pour l'instruction des dossiers et que ce sont les commissions régionales, présidées par le préfet de région, qui décident finalement de délivrer ou non un agrément.

Xavier Marek enchaîne sur l'historique de la nouvelle application informatique de la Fnosad-LSA permettant de gérer les OSAD et leur PSE. Il explique que les nouvelles migrations des adhérents d'OSAD retardent un peu le bon fonctionnement de l'application aujourd'hui.

Enfin pour clore la matinée, c'est au tour de Cédric Sourdeau, expert national apiculture, pollinisateurs et pollinisation à la DGAL, invité par la Fnosad-LSA, d'intervenir. Il aborde d'abord le sujet de l'OMAA², cofinancé par FranceAgriMer et la DGAL avec une part plus importante de la DGAL. Ce sont les GTV (Groupements techniques vétérinaires) qui assurent la tenue du guichet unique de l'OMAA dans une région et qui peuvent déposer un dossier pour le mettre en place dans une nouvelle région si les conditions y sont réunies, mais il n'y a aucune obligation

légale pour sa présence. La SNGTV (Syndicat national des groupements techniques vétérinaires) a déposé en 2025 un seul dossier qui couvre toutes les régions. L'OMAA repose sur un système de déclarations événementielles faites par les apiculteurs, 925 déclarations ont été enregistrées en 2025. Cela est peu, et cette sous-déclaration fragilise la pertinence du dispositif et son financement.

Cédric Sourdeau évoque ensuite la LSA, Loi de Santé Animale, correspondant à une nouvelle catégorisation des maladies réglementées, mise en place par l'Union européenne (UE) et qui est applicable depuis avril 2021. Cette LSA se traduit, dans de nombreux cas, par un transfert de responsabilité de l'État vers les filières. Les décrets français sont sortis en octobre 2025 sauf ceux concernant les PSIC (Programmes sanitaires d'intérêt collectif): PSIC varroa, PSIC loque américaine notamment. La filière apicole devra prendre en charge la gestion des maladies concernées par ces PSIC. En attendant que l'arrêté de 2009³ soit abrogé et que les PSIC soient validés, les quatre dangers sanitaires de catégorie 1, Nosémose à *Nosema apis*, loque américaine, *Tropilaelaps spp.* et *Aethina tumida*, continuent à être gérés par l'État et l'ancienne réglementation s'applique. Les PSIC doivent mettre en

2 – Observatoire des mortalités et des affaiblissements d'abeilles mellifères

3 – Arrêté du 23 décembre 2009 établissant les mesures de police sanitaire applicable aux maladies réputées contagieuses des abeilles.



Échanges entre Cédric Sourdeau et les présidents des OSAD, sous le regard attentif de Lucette Taillebois-Meudic, secrétaire de la Fnosad-LSA.

© Valérie Breton

place un système de surveillance pour la maladie concernée dans un objectif de certification pour les échanges internationaux.

Le dernier point discuté avec Cédric Sourdeau est celui du frelon asiatique à pattes jaunes. La loi de mars 2025 a modifié le code de l'environnement porté par le ministère de la Transition Écologique (MTE). La DGAL considère les frelons comme des prédateurs et non comme des maladies et *Vespa velutina nigrithorax* ne rentre plus dans le champ d'action de la DGAL. Un décret⁴ est sorti le 29 décembre 2025 et est consultable sur la toile. Le MTE va rédiger un nouveau plan national et souhaite que les plans départementaux soient la déclinaison du plan national. À suivre donc.

2. L'Assemblée générale

L'après-midi de ce 16 janvier, la Fnosad-LSA tient son Assemblée Générale Ordinaire, marquant les 60 ans de l'association, en présence d'un invité, Franck Alétru, président du SNA, également présent le lendemain pour la journée technique.

Louis Pister dans son discours d'ouverture, insiste sur la spécificité de la Fnosad-LSA qui met le collectif au centre de ses préoccupations, sur l'importance de se mobiliser pour l'avenir afin de défendre les valeurs des OSAD et de sensibiliser et recruter les jeunes générations. Il exprime l'inquiétude de tous face aux régressions réglementaires, notamment le projet « Omnibus » de l'Union européenne qui

⁴ - Le décret n°2025-1377 du 29 décembre 2025 précise les modalités d'adoption du plan national et des plans départementaux de lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes (*Vespa velutina nigrithorax*), il est publié au Journal officiel le 30 décembre 2025.

simplifierait les dossiers de renouvellement d'agrément des pesticides: les autorisations des substances actives auraient une durée illimitée sauf pour les plus dangereuses. La revue *La Santé de l'Abeille* reste un outil privilégié pour l'association et une commission travaille à l'étude d'une version numérique. La Fnosad-LSA a aussi proposé de modifier ses statuts pour aligner l'exercice

comptable sur l'année civile et faciliter ainsi la comptabilité de l'association. Une Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée prochainement pour soumettre cela au vote. Les activités de formation se poursuivent; la Fnosad-LSA a fait le choix de rejoindre l'association ApiFormat, créée par le SNA pour regrouper tous les organismes de formation dans le domaine apicole. En fin d'après-midi, de nouveaux membres sont élus pour renouveler le conseil d'administration et Louis Pister remercie, pour leur travail et leur engagement sans faille, Jean Riondet et Michel Tardieu, administrateurs sortants ne souhaitant pas se représenter.



1. Frank Alétru aux côtés de Louis Pister, au stand de la Fnosad-LSA.



2. Une partie des bénévoles du GDSA 57, responsables de la buvette : Pierre Tettamanti, Nicolas Martin et Gilles Dvorsak, avec la présidente, Christelle Tassone.

La Journée technique

La journée technique s'est déroulée samedi 17 janvier. Les auditeurs ont afflué de bon matin au Centre des congrès Robert Schuman et ont suivi, assidus et attentifs, toutes les conférences prévues. À côté, l'exposition commerciale et une buvette animée par les membres du GDSA57 accueillait les apiculteurs qui s'y pressaient entre les présentations. Raymond Montanari, secrétaire du GDSA57, et Louis Pister ont souhaité la bienvenue à tous en remerciant les auditeurs, les conférenciers et les exposants pour leur présence.

1. Dix années de lutte dans l'Ain

La première conférence concernait un sujet très attendu par le public mosellan: «le frelon asiatique à pattes jaunes dans l'Ain après 10 années de lutte». Patrick Paubel, Dr vétérinaire et référent frelon du GASA de l'Ain a rappelé l'historique de l'invasion de ce département par *Vespa velutina nigrithorax* et expliqué que la lutte y repose sur trois piliers: 1) la destruction des nids, 2274 nids ont été détruits en 2025 selon la plateforme AURA de signalement, 2) le COPIIL frelon asiatique à pattes jaunes dirigé par le conseil départemental de l'Ain et 3) les référents



©Florentine Giraud

Les conférences sont suivies avec attention par des apiculteurs venus nombreux.

formés par le GDS. L'Ain suit les grandes lignes du plan national de lutte avec un piégeage de printemps à l'aide de pièges sélectifs, pendant une durée de 2 mois, à proximité des ruchers, des dépôts de composts, des points d'eau et dans les zones où des nids ont été repérés l'année précédente. Le piégeage pour être efficace doit être dense. Toutes les prises, frelons ou autres, sont enregistrées et un bilan de fin de campagne est produit. En 2025, 1090 pièges ont été distribués, 218 communes ont signé une convention pour le piégeage et plus de 20 000 fondatrices ont été piégées.

La recherche des nids primaires se fait activement et ces nids sont détruits facilement. Mais attention, on trouve de plus en plus de petits nids près du sol dans les haies. Seuls 49% des nids secondaires, localisés par radio-tracking pour certains, sont détruits avant l'hiver par des désinsectiseurs financés par le département. L'insecticide envoyé dans les nids étant toxique pour l'environnement, surtout si les nids restent en place, il serait souhaitable d'utiliser d'autres produits plus respectueux de l'environnement: vapeur d'eau, terre de diatomées près des points d'eau, SO₂ éventuellement. Pour terminer P. Paubel a montré comment protéger ses ruchers: piégeage au rucher dès le mois de juillet et mise en place de dispositifs complémentaires de protection des ruches, tels que muselières à tubes ou à grillage, harpes électriques... De nouveaux équipements apparaissent régulièrement, il faut les tester et choisir ce qui convient le mieux, tout en n'oubliant jamais de respecter la biodiversité.



P. Paubel ouvre la journée avec une conférence passionnante sur la lutte contre le frelon à pattes jaunes.

2. Parasites ou commensaux⁵ ?

Marc-Edouard Colin, Dr vétérinaire, docteur-ès-sciences et conseiller scientifique de la Fnosad-LSA, a présenté la deuxième conférence sur les organismes unicellulaires de l'intestin de l'abeille, parasites ou commensaux. À la lumière des données obtenues grâce aux techniques d'identification génétique (ADN/ARN) disponibles depuis les années 2000, il est intéressant de discuter du rôle des organismes unicellulaires présents dans l'intestin de l'abeille. M.-E. Colin explique le fonctionnement de l'appareil digestif de l'abeille, avec la présence d'une membrane péritrophique élaborée par les cellules de l'intestin moyen et un microbiote spécifique qui vit dans les poches de la membrane péritrophique. Dans le tube digestif de l'abeille se trouve un certain nombre d'organismes

unicellulaires dont *Crithidia mellificae*, *Lotmaria passim*, des néogrégarines, *Malpighamoeba mellificae* et les deux espèces de *Nosema*, *apis* et *ceranae*, connues de tous. Ces organismes sont-ils des parasites ou des commensaux ? Les nosema par exemple se multiplient plus abondamment si la membrane péritrophique est lésée. Une certaine approche du diagnostic, qui se limite au dénombrement des agents pathogènes est insuffisante, le conférencier préconise une analyse plus complète incluant l'exploration de l'état du système immunitaire de l'abeille et l'indispensable visite sanitaire pour distinguer les causes des conséquences d'une maladie.

M.-E. Colin rappelle le fonctionnement du tube digestif de l'abeille mellifère avant d'aborder le sujet des protozoaires qui peuvent s'y trouver.



© Florentine Giraud

⁵ – Commensal : animal ou végétal vivant associé à un autre d'une espèce différente et profitant de ses aliments sans lui porter préjudice (Source : cnrtl.fr)

3. Un état des lieux de la pollinisation en milieu agricole

Le troisième exposé concernait la pollinisation en milieu agricole, sujet d'étude d'Emmanuelle Porcher, écologue et professeure au MNHN (Muséum national d'histoire naturelle). La conférencière raconte d'abord comment est née l'agriculture, en même temps que la sélection et la domestication, puis évoque les pressions que cette agriculture génère sur l'environnement et la biodiversité. Le développement de l'agriculture a provoqué la destruction d'habitats naturels, notamment des massifs forestiers. Les paysages traditionnels ont une valeur patrimoniale forte et permettent le fonctionnement des écosystèmes ; ils jouent un rôle culturel, favorisent la fertilité des sols, le contrôle des ravageurs et la pollinisation. 75% des espèces cultivées dépendent des pollinisateurs pour la production de graines. Elle explique comment est mesurée la contribution des pollinisateurs à la production agricole, en comparant la pollinisation ouverte à une pollinisation sans insectes pollinisateurs. Cette dernière entraîne une vraie diminution des rendements. Tous les pollinisateurs sont concernés, hyménoptères, syrphes, diptères, coléoptères ; une communauté diversifiée d'insectes (abeilles sauvages, syrphes, etc.) assure une pollinisation plus

efficace et plus résiliente, mais les abeilles mellifères apportent une contribution importante du fait de leur nombre.

Dans une deuxième partie, E. Porcher aborde le sujet de l'agriculture intensive. La «révolution verte», initiée après la Seconde Guerre mondiale, visait à augmenter massivement la production via la mécanisation, la sélection de variétés à haut rendement, l'usage d'intrants (engrais, pesticides) et l'homogénéisation des paysages (remembrement). Mais elle a entraîné des pertes d'habitats, de sites de nidification pour la faune et l'entomofaune, des pollutions et contribue au changement climatique. Des études en Europe rapportent un effondrement de la biomasse d'insectes et un déclin marqué de l'abondance des abeilles solitaires et des papillons



Lors de sa conférence, E. Porcher montre l'évolution de nos paysages et les conséquences sur les pollinisateurs.

en France, particulièrement dans les systèmes de culture intensifs. Les pesticides utilisés, toujours plus toxiques même si leurs quantités diminuent, dégradent la qualité de l'air, du sol et des eaux, et ont des effets directs (mortalité) ou indirects (effets sublétaux tels que désorientation, troubles de la reproduction) sur les pollinisateurs et sur toute la faune. Aujourd'hui l'intensification agricole ne permet plus d'augmenter les rendements pour les cultures dépendant des pollinisateurs. Pour terminer, la conférencière propose des solutions qui peuvent soit reposer sur le progrès technique (variétés végétales moins dépendantes des pollinisateurs, pollinisation manuelle ou avec des machines...), soit dépendre de la restauration des milieux naturels, de la diversification des cultures, d'une utilisation moins importante d'intrants chimiques (agriculture biologique par exemple), de la variation de la taille des

parcelles cultivées... À nous de choisir, il est encore temps !

4. Une menace à bien connaître

L'après-midi, Cédric Sourdeau, Dr vétérinaire, a abordé un sujet d'importance : *Tropilaelaps spp.*, menace réelle et redoutée pour l'Union européenne. Après avoir présenté le genre *Tropilaelaps* et les différentes espèces, leur aire de répartition sur le globe et en Europe de l'Est, il souligne que dans cette zone géographique, *Tropilaelaps mercedesae* est soit présent avec certitude soit suspecté d'être présent du fait de l'absence de déclarations officielles. Il décrit l'acarien et sa biologie, bien que certains points restent encore mal connus : par exemple, comment l'acarien survit-il dans certains territoires avec hivers froids, où en principe les colonies connaissent une période sans couvain à ce moment de l'année, alors qu'il est



C. Sourdeau explique comment reconnaître le parasite *Tropilaelaps* et transmet à l'assemblée tout ce qu'il faut savoir pour éviter son introduction en France.

incapable de persister longtemps sur les abeilles adultes? Il compare son cycle biologique avec celui de *Varroa destructor* en insistant sur le fait que *Tropilaelaps mercedesae* est bien plus prolifique et décrit ses impacts sur les colonies d'abeilles. Puis il explique comment le reconnaître dans la ruche, par examen visuel après avoir désoperculé le couvain ou en examinant à la loupe des langes graissés placés sous les ruches et en le recherchant attentivement parmi les débris générés par la colonie. Au niveau européen, *Tropilaelaps spp.* est classé D + E dans la Loi de Santé Animale d'avril 2021, ce qui signifie qu'en cas de confirmation de sa présence dans un pays de l'UE, des restrictions aux mouvements s'appliqueraient et que sa présence serait soumise à surveillance. De surcroît, en cas d'apparition de foyers de *Tropilaelaps spp.*, la France ayant adopté comme pour *Aethina tumida*, une sur-réglementation, des mesures visant à son éradication seraient mises en place dans le cadre d'actions de police sanitaire. Pour terminer, il en appelle à la responsabilité de tous: si les règles sur les mouvements d'abeilles à l'intérieur de l'Union européenne et avec les pays tiers sont respectées, *Tropilaelaps spp.* devrait rester là où il est.

5. Une cause de mortalité massive

La région Grand Est se caractérise par d'importantes surfaces de forêts de sapins, fréquentées par les apiculteurs qui y installent des colonies d'abeilles pour la récolte de miellat sur ces

conifères. Le miellat est cité comme facteur de stress nutritionnel favorisant la maladie noire ou paralysie chronique des abeilles, virose rencontrée de plus en plus souvent en France, notamment dans le cadre des investigations diligentées par l'OMAA mais mondialement aussi, et à l'origine de mortalités importantes dans les colonies. Après avoir présenté le dispositif national de surveillance des mortalités massives aiguës des abeilles adultes (instruction technique IT DGAL 2018-444 du 12/06/2018) activé en cas de suspicion d'intoxication, et couvrant toute mortalité importante et rapide touchant environ 20% des ruches d'un rucher, Michel Pottiez, Dr vétérinaire et vice-président de la Fnosad-LSA décrit la maladie noire. L'agent causal, le virus CBPV (Chronic Bee Paralysis Virus) se transmet essentiellement par contact direct et l'apparition de la maladie est favorisée par les stress mécaniques (confinement, surpopulation, frictions), la consommation de miellat, la génétique, certaines souches d'abeilles étant particulièrement sensibles. D'autres facteurs comme *Nosema ceranae* ou les produits phytosanitaires peuvent amplifier l'expression de la maladie. Deux formes cliniques sont observées et peuvent coexister: une forme nerveuse du fait du tropisme de ce virus pour le système nerveux et une forme cuticulaire, avec pertes des poils et des abeilles apparaissant foncées ou noires et luisantes. Il est indispensable de faire appel au laboratoire d'analyses pour différencier la virose d'une intoxication. Les traitements curatifs n'existant pas,



M. Pottiez partage son expérience de terrain et fournit de précieuses informations sur la maladie noire.

© Florentine Giraud

l'apiculteur doit mettre en œuvre des mesures préventives au niveau du rucher : gestion des facteurs de risque en évitant la surpopulation, en retirant les équipements à l'origine de frottements (portes, trappes à pollen) en période de forte miellée, remplacement des souches sensibles génétiquement en changeant les reines, gestion efficace du varroa. (Voir l'article⁶ La paralysie chronique du numéro 255 de LSA)

6. Lutter contre le varroa

Pour terminer la journée, deux conférenciers, Florentine Giraud, Dr vétérinaire salariée de la Fnosad-LSA et Mickaël Throude, docteur en biologie moléculaire, ont présenté les résultats des tests d'efficacité de la Fnosad-LSA de

la saison 2024, permettant de surveiller, en conditions de terrain, les performances des médicaments utilisés pour lutter contre le varroa. (Voir LSA n° 327 mai-juin 2025 avec tout le détail de ces tests⁷). Ces tests sont réalisés avec des apiculteurs volontaires répartis partout en France. Les informations obtenues, niveau d'infestation, pourcentage d'efficacité du médicament, rapidité d'action du médicament, nombre de varroas résiduels après traitement, effets indésirables des médicaments, sont ensuite communiquées aux OSAD et aux vétérinaires-conseils et constituent une aide à la prise de décision lors du choix des médicaments. Des déclarations de pharmacovigilance sont faites à l'ANMV (Agence nationale du médicament vétérinaire) en cas de

6 – Article en accès libre sur le site fnosad-lsa.fr/revue-de-la-sante-de-labeille

7 – Article en accès libre sur le site fnosad-lsa.fr/revue-de-la-sante-de-labeille

détection d'une éventuelle résistance ou d'effets secondaires notables lors d'un traitement.

Louis Pister, apiculteur et président de la Fnosad-LSA est intervenu ensuite pour présenter des encagements de reines effectués en été, trois années de suite dans ses colonies. Les reines étaient encagées 24 jours dans des cages artisanales permettant à la reine de continuer à pondre et d'échanger facilement les phéromones royales avec les ouvrières. À la fin de l'encagement, un traitement avec un médicament à base d'acide oxalique est appliqué à la colonie et un suivi du niveau d'infestation est ensuite réalisé pendant quelques semaines pour vérifier l'efficacité de la méthode. Louis Pister est satisfait des résultats qui sont conformes avec ce

que Martin Gabel explique dans son article « Immediate and long-term effects of induced brood interruptions » (Voir LSA n° 327). En 2025, la durée d'encagement a été raccourcie à 15 jours sur certaines colonies revenant de la miellée de sapin et ayant peu de couvain : cela lui a permis de réaliser un traitement hors couvain en fin d'été sans autre intervention hormis quelques suivis d'infestation.

Louis Pister clôt la journée en remerciant tous les participants encore nombreux et en lançant un appel aux volontaires pour les tests d'efficacité 2026. De telles journées sont appréciées des apiculteurs présents qui échangent conseils et idées leur permettant d'aborder plus sereins la nouvelle saison et d'améliorer le suivi de leurs ruchers.



Après l'exposé sur les tests d'efficacité, l'expérience de lutte avec encagement de reines de L. Pister suscite de nombreuses questions.

Des partenaires engagés

La Fnosad-LSA remercie les exposants qui, par leur présence, ont contribué à la réussite de ces journées.



Les stands des partenaires de la Journée technique et leurs représentants avec L. Pister (Andermatt-Biovet, Vétopharma, Thomas apiculture, Central Pharma Logistics et Beevital). •

Photos : © Albéric Delamotte